

2-LA ROUTE POUR NIOLON :

Pendant longtemps la seule voie possible pour rejoindre Marseille était le chemin de la Galline, que l'on rejoignait à la Nerthe, à 2,5 km du Rove.

En 1856, sous l'impulsion de Napoléon III, le conseil municipal émet le vœu d'avoir une route entre Marseille et le Rove par la Nerthe. Il n'existait alors qu'un chemin de grande communication entre Marseille et Martigues, dont le tracé était périlleux, par le col Simon (le Cossimont) et Le Rove, mais de largeur insuffisante et bordée de précipices, sources de nombreux accidents souvent mortels. Mais rien ne fut fait alors...

Jusque dans les années 1880, cette situation perdure. C'est entre 1880 et 1990 qu'une nouvelle route atteignant l'Estaque par le vallon du Gipier, évitant la montée par Caussimont, voit enfin le jour (en 1848 selon Gérard Chevé). Quant au tunnel du Resquiadou, à la sortie du Rove, il ne fut construit qu'en 1939. Gérard Chevé indique deux autres origines possibles à l'appellation Cossimont : Caussimont veut dire mont calcaire et Caussino signifie carrière de pierres à chaux.

A la même époque, le chemin vicinal ordinaire n° 4 reliant directement Le Rove et Gignac par la colline, en 3 km, est déclassé et abandonné. C'était un chemin muletier carrossable qui permettait de se rendre à Marignane.

En revanche, un projet de classement du chemin du Rove à Niolon naît en 1876. La route est construite en 1926 (date à vérifier)

- nouvelle route D48 construite sous Pompidou, à priori entre 1971 et 1974 (en 1966 d'après Guy Caillol). Cette route fait 3,8 km du pont ferroviaire jusqu'à l'intersection avec la D5.

A noter qu'en été, en raison de l'affluence de touristes et autres individus, l'accès à la calanque est fermé le week-end (sauf aux résidents). Les visiteurs sont priés de laisser leur voiture sur le grand parking surplombant la calanque, à 300 mètres seulement du village et du port.

- goudronnage des rues :

Chemin du port goudronné vers 1956 (d'après Anny Bonsignour)

Chemin de la Pergola goudronné en ?

<https://www.lamarseillaise.fr/culture/le-rove-concentre-d-histoire-et-de-nature-LGLM071947>

---- Extraits du livre « De l'Estaque à PONENT » de Gérard Chevé, 2003 (pages 125) :

« L'origine de ce nom est inconnue, mais ce patronyme était fréquent dans la vallée de l'Ubaye au XII^{ème} et XIII^{ème} siècles. C'est à cette époque que les habitants de cette vallée sont venus vivre ici et créer des villages. Il est possible que l'un d'entre eux ait laissé son nom à cette petite calanque. On retrouve le nom de Niolon avant la création de la madrague, au tout début du XVII^{ème} siècle (1701).

Cependant dans Mistral on peut lire nioluan traduit par le nid de la poule. Ce qui dans l'imagination des pêcheurs pourrait peut-être correspondre à la forme ronde et fermée de cette calanque.

On trouve également la graphie Niaulon sur la carte du Père Louis Feuillée (début du XVIII^{ème} siècle).

Niolon est remarquable surtout par son ensemble de fortifications.

De tout temps, les côtes soumises aux attaques régulières des Barbaresques et autres ennemis ont fait l'objet d'abord d'une surveillance maritime avec, en 1302, l'organisation des farots (technique de pêche qui consiste à utiliser un phare ou feu électrique très puissant fixé à l'avant d'un pointu, le projecteur dirigé vers la mer pour attirer le poisson ; par extension : phare), puis d'une protection militaire qui s'est développée au cours des siècles.

Les Barbaresques représentaient un risque permanent pour les populations de la côte. Depuis des siècles, ces pirates originaires d'Afrique du Nord (du Maroc à l'Égypte) venaient piller les villages et capturaient hommes, femmes et enfants pour les revendre sur les marchés aux esclaves. De façon identique, les Barbaresques faits prisonniers étaient condamnés aux galères perpétuelles sous l'appellation de Turcs, et ceux, plus religieux, originaires de Turquie étaient appelés les Turcs fino.

Colbert, par son ordonnance d'août 1681, oblige les paroisses situées à moins de 2 lieues (soit 8,3 km) du bord de la mer à organiser un service de garde-côtes. Les habitants de ces paroisses étaient astreints à la garde et au guet tout le long de leur littoral. En période de guerre, tous les habitants entre 18 et 60 ans devaient tenir les armes. Seuls les inscrits maritimes étaient exemptés.

En 1695, le comte de Grignan réquisitionne à Carry cinq hommes avec pics et cinq femmes avec couffin pour aller travailler à la batterie de Nioullon, alors équipée d'un simple poste de guet.
